sages que ceux de l'administration du Nouveau-Brunswick: ils n'out pas voulu en appeler au peuple, et je puis en dire autant de nos ministres, qui, cux aussi, ont su se parder d'en appeler au peuple canadien. En cette matière, ils ont montré plus de clairvoyance que ceux du Nouveau-Brunswick, en refusant au peuple l'occasion de se prononcer sur ce projet, malgré les nombreuses pétitions présentées chaque jour contre la mesure, et qui démontrent, à ne pas s'y tromper, que le Bas-Canada au moins lui est unanimement adverse, car il est certain que, si l'on en appelait au pays, les ministres du Bas-Canada éprouversient le même sort que ceux du gouvernement du Nouveau-Brunswick. (Ecoutez!) M. l'ORATEUR, je ne désire pas prolonger ces débats plus qu'il ne faut, mais je dois avouer que j'ai été surpris d'entendre dire à l'hon. procureur-général du Haut-Canada que le règlement de la question des défenses du pays re pouvait être plus longtemps retardé. Si je ne fais pas erreur, depuis le 12 octobre dernier, le gouvernement est en possession d'un rapport du colonel JERVOIS, sur les défenses, et cependant rien n'a été fait à cet égard ; mais aujourd'hui l'on vient nous dire, avec l'emphase particulière à une terreur soudaine, que le pays est à la veille d'une invasion ou dans le danger le plus imminent, et du même coup, maintenant que le grand projet de confédération est manqué, nous apprenons que pas une heure de retard ne sera accordée, qu'on ne prendra pas même le temps de voter les subsides, tant est urgente a nécessité d'envoyer, à ce sujet, une députation en Angleterre. Entre les heures qui se sont écoulées depuis vendredi jusqu'à ce matin, le cabinet s'est aperçu que cet imminent danger nous menaçait, et, saisi d'une terreur soudaine, il ne veut pas nous donner le temps de voter les subsides ordinaires, il faut sur le champ lui voter un crédit. (Ecoutez! écoutez!) Puisque j'en suis à parler des défenses, je dois dire que l'on a lieu d'être très étonné de tout cela, d'autant qu'à maintes reprises, pendant la discussion de ce grand projet, on a demandé des renseignements sur cette question sans avoir pu les obtenir. (Ecoutez? écoutes!) Dès le commencement de la session, l'hon. député de Drummond et Arthabaska (M. J. B. E. DOBION) a fait une motion demandant toutes dépêches, rapports ou communications (ou des extraits d'iceux) concernant les défenses du pays, que le gouvernement pourrait avoir

en sa possession, mais l'hon. procureur-général du Haut-Canada répondit, que donner ces renseignements serait mettre en danger la sûreté de la province, et il arrive aujourd'hui que ce que le ministère nous a refusé, on le trouve dans le rapport venu d'Angleterre.

L'HON Proc. Gés. MACDONALD. Ce

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD—Ce n'est pas là le rapport.

L'Hon. A. A. DORION—Si ce n'est pas le rapport, c'en est au moins la substance; on no croit pas que c'est mettre en danger la sureté du pays que de donner à la chambre des communes les renseignements qui peuvent permettre au parlement de prendre les mesures nécessaires à la défense d'aucune partie de l'empire. Plus tard, je proposai une autre adresse, demandant, au sujet des défenses, tels renseignements que le ministère jugerait à propos de donner, et bien que cette adresse ait ôté votée il y a quinze jours révolus, je n'ai pu jusqu'à présent en obtenir de réponse. Il en est de n'ême à l'égard des finances : en un mot, tous les renseignements qui nous sont nécessaires pour nous mettre en mesure de juger exactement des questions de notre ressort on nous les refuse. Mais à l'heure qu'il est, M. l'Orateur, je dois dire que jo ne vois aucune raison qui nous force à agir précipitamment jusqu'au point de voter un crédit à ces hon. messieurs. (Ecoutez! écoutex!) Les chambres ont été convoquées à l'époque ordinaire, même plus tôt qu'à l'ordinaire, et je répète qu'il y a lieu de s'étonner que les ministres nous demandent un vote de crédit. (L'couter! écouter!) Quoi! M. l'ORATEUR, est-ce que, pour que ces hon. messieurs se retirent d'une difficulté, les affaires du pays doivent rester en souffrance? (Ecoutes! écoutes!) Est-ce que, pour une raison aussi peu plausible, elles doivent rester pendantes jusqu'à la prochaine session, qui pourrait n'avoir lieu que dans six ou neuf mois, ou que lorsque les hon. messieurs jugeront à propos de nous rappeler? Pour eux, "une session de bonne heure l'été prochain" pourrait bien vouloir dire dans le mois d'août ou de septembre, ou même plus tard. S'attendent-ils qu'on leur votes un crédit de six millions de piastres pour l'exécution de ces travaux de défense dont parle le col. JERVOIS ?

L'Hon. M. GALT—Non, non.
L'Hon. A. A. DORION—Eh bien!
alors, si nous ne devons rien voter à cet
effet, que va devenir le pays pendant ce
temps? (Ecoutez! écoutes!) On nous dit
qu'il est de nécessité urgente d'affecter une